

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

BODINIER Stéphane
Rue du Haut Gas
44 480 DONGES

DONGES le 17 avril 2019

à Monsieur le Rédacteur en chef

Prière insérer

TOTAL annonce un «don spécial » de 100 millions d'euros pour Notre-Dame de Paris !

Un don encouragé par une fiscalité avantageuse.

Les Dongeises et Dongeois se souviennent de la demande formulée par l'industriel TOTAL de déroger à l'application de la directive européenne N° 2010/75/UE du 24/11/2010 et son annexe 1 imposant la mise en place de systèmes permettant de récupérer les vapeurs d'hydrocarbures et de benzène lors des opérations de chargement ou déchargement de produits pétroliers aux appointements.

Le prétexte invoqué par l'industriel laissait pantois les habitants : « les coûts d'investissements et/ou opérationnels calculés pour le traitement du benzène provenant des émissions des appointements apparaissaient disproportionnés au regard du bénéfice environnemental ».

Rappelons que les bénéfices réalisés par le groupe Total en 2018 se sont élevés à 13,6 milliards d'euros.

En annonçant aujourd'hui « un don spécial » de 100 millions d'euros, TOTAL voudrait trouver l'occasion de passer pour un héros. L'opération ne doit duper personne. Cette générosité apparente encouragée par le système de fiscalité français permet à tous les mécènes, quels qu'ils soient, de réduire fortement leurs impôts.

En effet, depuis la loi Aillagon de 2003, destinée à favoriser le financement de la culture, les entreprises peuvent déduire 60 % de leurs dépenses en faveur du mécénat.

Cette réduction fiscale peut même atteindre 90 % lorsqu'elle concerne l'achat de biens culturels considérés comme « trésors nationaux » ou présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national.

Ces dispositions signifient en fait que l'entreprise ne contribue in fine qu'à 40 % voire 10 % de son geste.

Défiscalisés, ces dons, vont être en grand partie retro cédés sous forme de réductions d'impôts. Ce sont donc les contribuables qui seront mis à contribution pour financer en grande partie les donations imposées.

Alors que les citoyens exigent plus de moyens pour améliorer leur environnement, leur qualité de vie, les besoins sociaux, qu'ils réclament plus d'égalité, ils considèrent « indécent » que certains soient une nouvel fois à l'affût d'une bien triste opportunité leur permettant de passer pour des bienfaiteurs sur le dos des plus fragiles.

BODINIER Stéphane.